POLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS

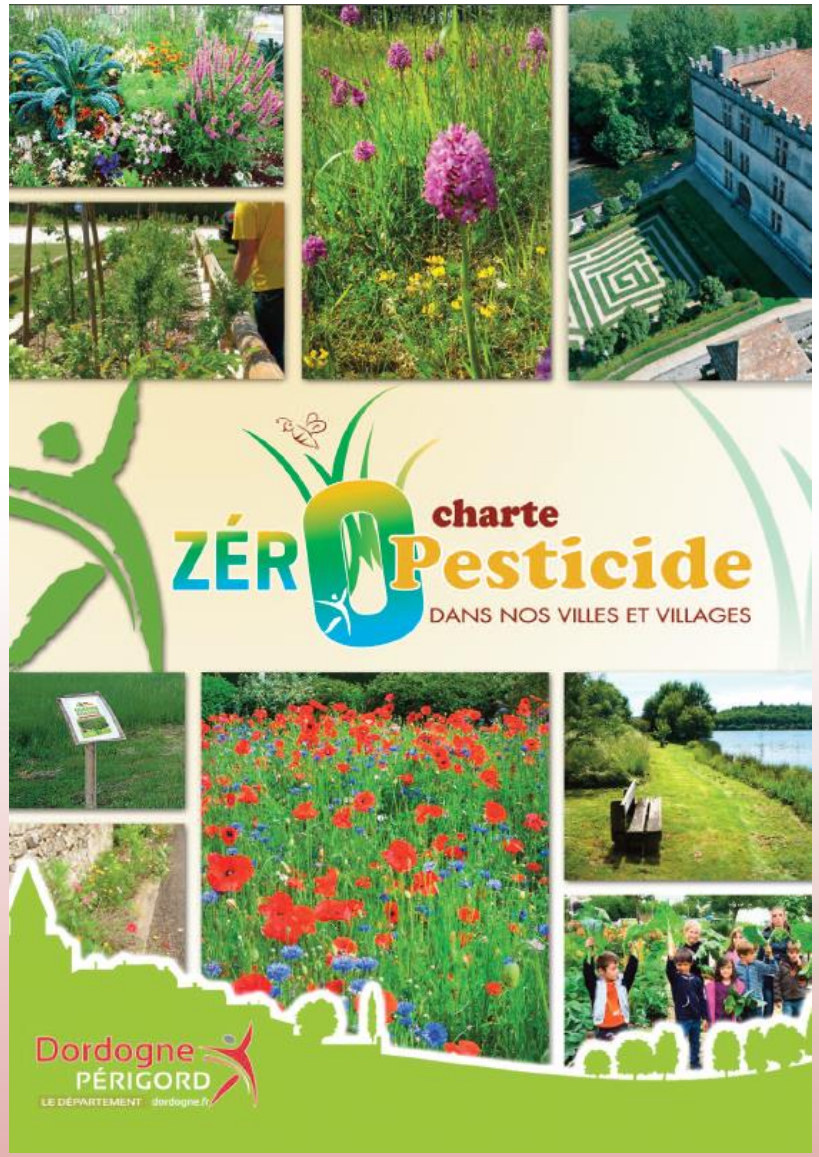

Journée d'échanges

Eau Potable et Pesticides

16 novembre 2018

SMDE24
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE

Pôle Paysages et Espaces Verts

Ses missions :

- *Mettre en œuvre la politique paysagère du Département* dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en termes d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.

- *Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage* : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'évènementiels, fabrication de mobiliers, etc.

- *Animer les dispositifs départementaux* Charte zéro Pesticide, Label Villes et Villages Fleuris, Gestion raisonnée des dépendances Vertes Routières

La Dordogne, une culture paysagère et environnementale

LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX - HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

- **2006 :** Mise en place de la **gestion différenciée** des espaces verts départementaux : 0 herbicide puis 0 produit phytosanitaire
- **2007 :** **Gestion raisonnée des dépendances Vertes** sur les 5000km de routes départementales
- **2008 :** Le département passe au **« 0 herbicide »** sur ses dépendances vertes et dans les 38 collèges
- **2011 :** Lancement de **la « Charte 0 Herbicide »**
- **2012 :** Mise en œuvre du label Villes et Villages Fleuris. Prise en charge du concours dans sa globalité
- **2016 :** Lancement de la Charte **« 0 pesticide»** pour les communes de Dordogne
- **2017 :** Réalisation d'un guide de l'ingénierie « le Département au service des territoires » https://www.dordogne.fr/zoom/guide_de_l'ingenierie-106_fiches_pour_developper dordogne-perigord/921-1
- **2018 :** Préparation d'un dispositif 0 pesticide pour les particuliers. Mise en œuvre courant 2019

Une volonté de faire partager une expérience départementale à l'échelle des communes pour préserver nos territoires et promouvoir leur attractivité

Pourquoi une Charte « 0 Pesticide » ?

Rappel du contexte

La France : Troisième consommateur mondial de pesticides et le premier au niveau Européen.

Les collectivités : représentent seulement 5% de la consommation totale de pesticides en France et sont responsables de 30% de la pollution des eaux.

Les communes, des lieux particulièrement sensibles au transfert des pesticides :

- La nature des surfaces traitées, majoritairement imperméables
- La forte densité du réseau de collecte des eaux pluviales
- L'application même du produit qui est une source importante de transfert direct à l'eau en cas de mauvaises pratiques.

Nécessité de changer les pratiques…

Une charte départementale pour les 526 communes

- créer une dynamique, mutualiser les moyens, la technicité et les outils de communication.

- inciter chaque collectivité à être acteur de la préservation des ressources naturelles, des milieux et des paysages sur son territoire

- permettre aux villes et villages d'anticiper. Ne pas subir une réglementation mais s'approprier la démarche

- Inspirer les habitants prochainement confrontés à la réglementation.

La Charte zéro pesticide, une dynamique départementale, depuis Juin 2011,

347 collectivités signataires

400 agents formés

188 projets d'amélioration et 15 en cours

13 réunions publiques organisées en 2018

10 interventions par an hors département

2 techniciens en charge

et ***8*** référents (1 par secteur - UA)

773 283 € attribués par l'Agence de l'Eau à 88 collectivités de Dordogne

Objectifs de la Charte 0 Pesticide :

Protéger la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

Mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la Commune et à l'élaboration d'un plan de gestion et de méthodes d'entretien.

Elaborer une stratégie d'actions d'amélioration pour les années à venir, respecter toutes les prescriptions réglementaires et compléter la formation des agents les plus concernés.

Développer les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et les diffuser auprès des habitants, associations, scolaires, entreprises agricoles et professionnels, espaces verts…

RAPPEL - REGLEMENTATION :

- Grenelle Environnement avec la mise en place du certiphyto obligatoire pour les applicateurs, acheteurs à partir d'octobre 2014
- Arrêté du 12 septembre 2006 (délais de rentrée, interdiction à moins de 5m d'un cours d'eau)
- Arrêté du 27 juin 2011 qui interdit l'application de produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par des publics à risques tels que les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite…
- Loi Labbé Juin 2015 : Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités territoriales avancée au 1er Janvier 2017 concernant les espaces verts, voiries, forêts et promenades ouvertes au public. Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque et utilisables en agriculture biologique restent autorisés.
- 1er janvier 2019 : Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers

La Charte 0 Pesticide

- L'engagement du Département
- L'engagement des Collectivités
- L'engagement des Partenaires

Agence de l'Eau

Agence Française pour la Biodiversité

Centre National de la Fonction Public Territoriale….

……

Un devoir de résultats

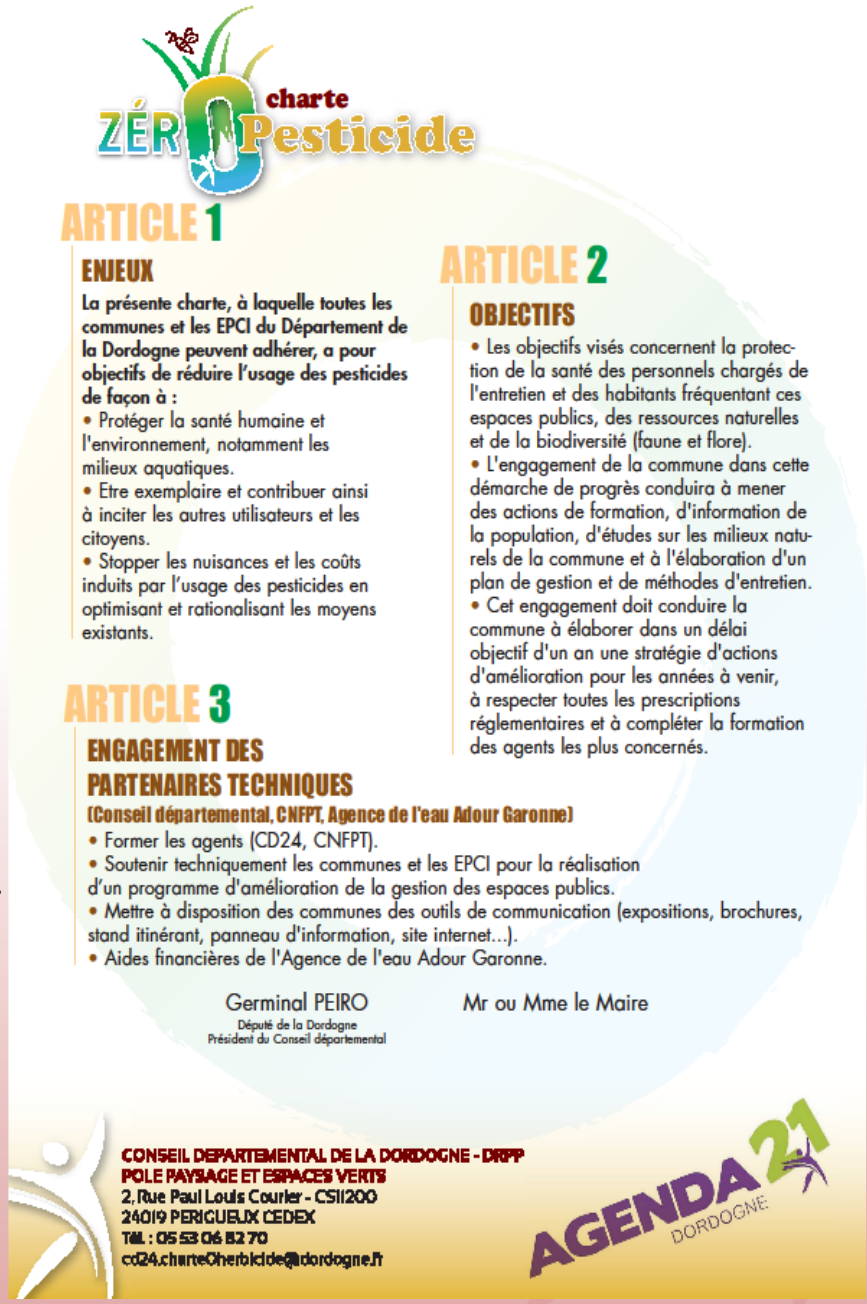

Au 1er janvier 2017 la Charte 0 Pesticide continue….

POURQUOI ?

- Poursuivre l'accompagnement des collectivités
- Assurer une veille technique
- Mettre en place des indicateurs
- Accompagner la communication

Et préparer 2019 : Les particuliers

LA CHARTE VA PLUS LOIN…..QUE LA REGLEMENTATION

- Dépendances vertes routières
- Terrains de sport
- Cimetières…..
- Plantes invasives, Protection des végétaux…..

NE PLUS PENSER DESHERBAGE !!!

Les méthodes préventives sont privilégiées

« Végétaliser » les espaces pour empêcher l'installation des « mauvaises herbes »

- Penser l'entretien dès la conception
- Occuper/couvrir le sol pour accompagner la nature (enherbement, fleurissement, …)
- Gérer différemment

En 2012, Le Pôle Paysage et Espaces Verts propose de mettre en synergie, le développement de « la Charte 0 Pesticide » en pilotant le label « Villes et Villages Fleuris ».

L'objectif du label VVF : Développer une approche plus globale de l'aménagement et de la gestion de son territoire, apporter une réponse paysagère au zéro pesticide.

- Garder son identité, sa singularité,
- Intégrer la dimension sociale,
- développer l'attractivité des territoires,
- Améliorer le cadre de vie,
- Valoriser la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics,
- Créer une dynamique, mobiliser, valoriser le travail de l'équipe municipale et de l'ensemble des services, fédérer bénévoles, élus, agents, techniciens, scolaires, habitants,… dans une démarche commune constructive et cohérente.

LE DÉPARTEMENT

AU SERVICE DES TERRITOIRES

GUIDE DE L'INGÉNIERIE

ZOOM SUR LA « CHARTE O PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

OPÉRATIONS CONCERNÉES

La « Charte O Pesticide dans nos Villes et Villages », est proposée aux Communes et EPCI pour concevoir et entretenir les espaces publics (parcs, jardins, voiries, cimetières, terrains de sport...), en supprimant définitivement les pesticides selon les orientations suivantes :

- Protéger la santé humaine et l'environnement, notamment les milieux aquatiques,
- Etre exemplaire et contribuer ainsi à inciter les autres utilisateurs et les citoyens,
- Stopper les nuisances et les coûts induits par l'usage des pesticides en optimisant et rationalisant les moyens existants.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS PROPOSÉES

- Réaliser des visites de terrain, audits, diagnostics, assurer une assistance technique
- Former les agents des collectivités par l'engagement du CD24/CNFPT.
- Soutenir techniquement les Communes et les EPCI pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la gestion des espaces publics non bâtis :
  - Plan de gestion différenciée
  - Plan de gestion des dépendances vertes routières
  - Appui pour l'optimisation des moyens
  - Actions de sensibilisation auprès des habitants
  - Aide à la décision sur la gestion du patrimoine arboré
  - Lutte contre les plantes invasives
- Mettre à disposition des communes des fiches techniques sur le site internet « Charte O Pesticide » et des outils de communication (exposition, brochures, stand itinérant, panneau d'information, site internet, réunion publique).
- Mettre en œuvre des journées départementales (retours d'expériences, approches techniques, témoignages de communes impliquées à l'échelle locale...).

APPUI EN COMPLÉMENT

- Référents Unités d'Aménagement DRPP
- Agence Technique Départementale (ATD)
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- CNFPT
- Lycée agricole

PERSONNES RESSOURCES

Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités
Pôle Paysage et Espaces Verts

Manuel PEREIRA
Quentin LAROCHE
Tél : 05 53 06 82 70
arteOpesticide@dordogne.fr

Assistance Technique

Conseils aux communes en termes de gestion des espaces publics

(Visites de terrain, audits, diagnostics, Plan de gestion différenciée, alternatives aux pesticides, gestion des bords de routes…)

Conseils aux communes en termes d'aménagement et de mise en valeur des territoires par le biais du végétal : jardins d'école, jardins partagés, idées, croquis, esquisses, propositions de petits aménagements, palettes végétales, plans de plantation,….

La végétalisation dans nos villes et villages

une alternative privilégiée aux pesticides

Fanlac — Saint Jean de Côle — Beynac et Cazenac — La Roque Gageac

Composer avec la végétation spontanée

Trouver un compromis entre la végétation horticole et la végétation naturelle

Créer des réservations pour accueillir les vivaces…

… grimpantes

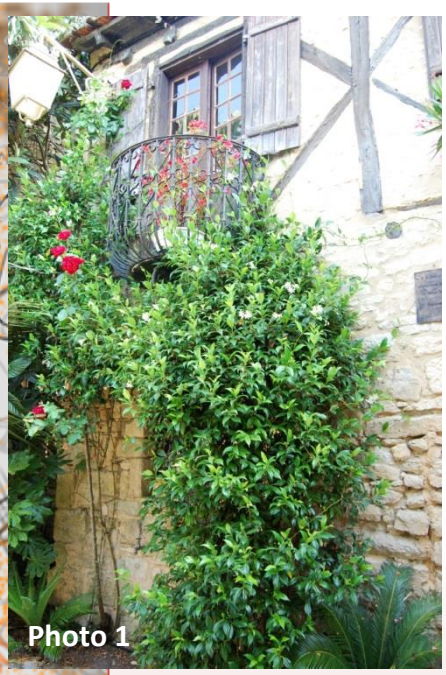
Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Plantations avec réservation et treillage réalisés en régie :

- Photo 1 : La Roque-Gageac
- Photos 2/3/4 : Beauregard de Terrasson
- Photo 5 : Varaignes

Le fleurissement comme alternative privilégiée aux pesticides

Montpon

Cadouin

Les Eyzies

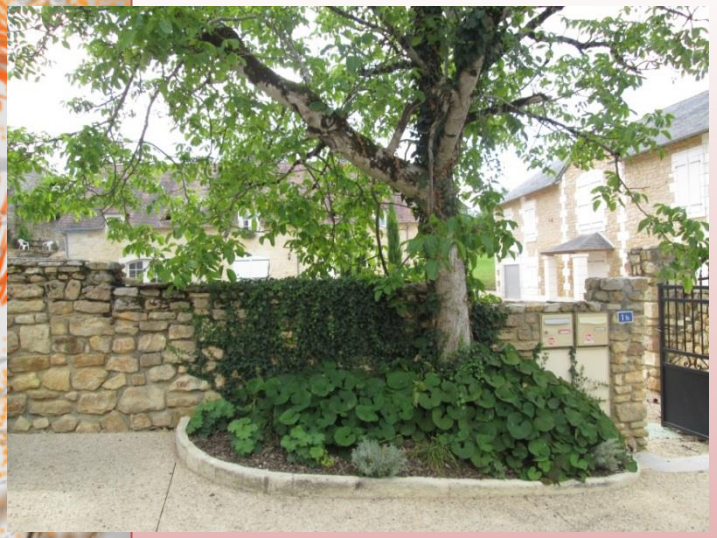

Beauregard de Terrasson

Ligueux

Enherber les trottoirs avec des semences adaptées

Beauregard de Terrasson

Ligueux

Ici, la commune a privilégié l'enherbement spontané

Végétaliser les cimetières dans nos villes et villages

Cimetière des Eyzies

Fleurir au naturel

Cimetière de Fanlac

Cimetière de Ligueux

85 (sur 90) Cimetières végétalisés recensés dans le cadre de l'animation Villes et Villages Fleuris et de nombreux en cours d'enherbement

Bergenia

Euphorbe

Aubriète

Géranium rozanne

Sedum reflexum

Iris

Charte 0 Pesticide

THIERRY CHARMARTY

16 novembre 2018

LE 0 PESTICIDE DANS LES CIMETIERES
Une opportunité de réintroduire le végétal

Procéder par étape :

- DRESSER UN **ETAT DES LIEUX** (ETAT GENERAL DU CIMETIERE, LES MOYENS / ENTRETIEN,…)

- **MENER UNE REFLEXION SUR UN PROJET D'AMELIORATION**
  ENVISAGER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EN INTEGRANT LA DIMENSION « ENTRETIEN »

- LES **PROPOSITIONS DOIVENT PRENDRE EN COMPTE LES MOYENS** DE LA COMMUNE

VALIDATION DU PROJET EN CONSEIL MUNICIPAL

NE PAS NEGLIGER LA COMMUNICATION (ETABLIR UN PLAN DE COMMUNICATION)

Cimetières desherbés…

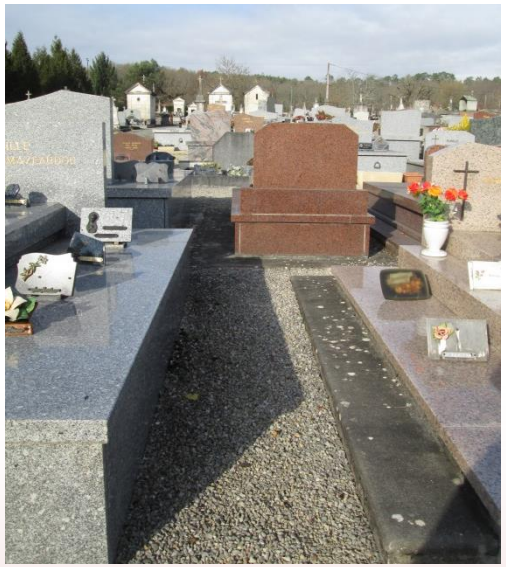

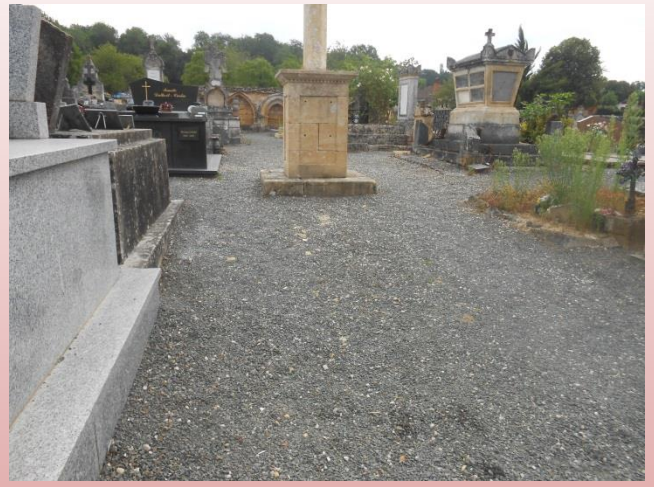
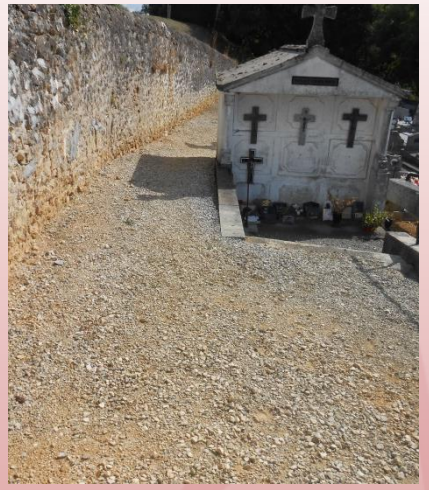

Vers des cimetières paysagers

1/ Enherber les allées…

- ***2 possibilités :***

➢ Enherbement semé

➢ Enherbement spontané

Cimetière de St Cyr les Champagnes

- ***Avantages :***

➢ simplifier l'entretien (dépasser les contraintes règlementaires liées à l'utilisation des produits phytosanitaires),

➢ Supprimer les problèmes de ravinement et d'érosion du sol,

➢ Améliorer les conditions d'infiltration de l'eau,

➢ Avoir un aménagement durable favorable à la biodiversité mais aussi au repos, au recueillement.

- ***Inconvénients :***

Les changements de gestion et de conception sont souvent difficiles à faire accepter.

La transition est un passage obligé et nécessaire.

IL FAUT TENIR BON – NE RIEN LACHER – ALLER AU BOUT DE LA DEMARCHE

L'enherbement, une mise en œuvre simple et rapide

➢ (griffer – semer – rouler)

Critères de sélection du gazon :

- Faible croissance pour diminuer l'entretien
- Bonne résistance aux piétinements
- Bonne résistance à la sécheresse
- Excellente pérennité

Critères de sélection prairie fleurie :

- Composées de Végétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques
- Bonne pérennité
- Attentes esthétiques (hauteur, couleurs, période de floraison,…)

Photos Cimetière de Coulounieix-Chamiers

Commune de Négrondes

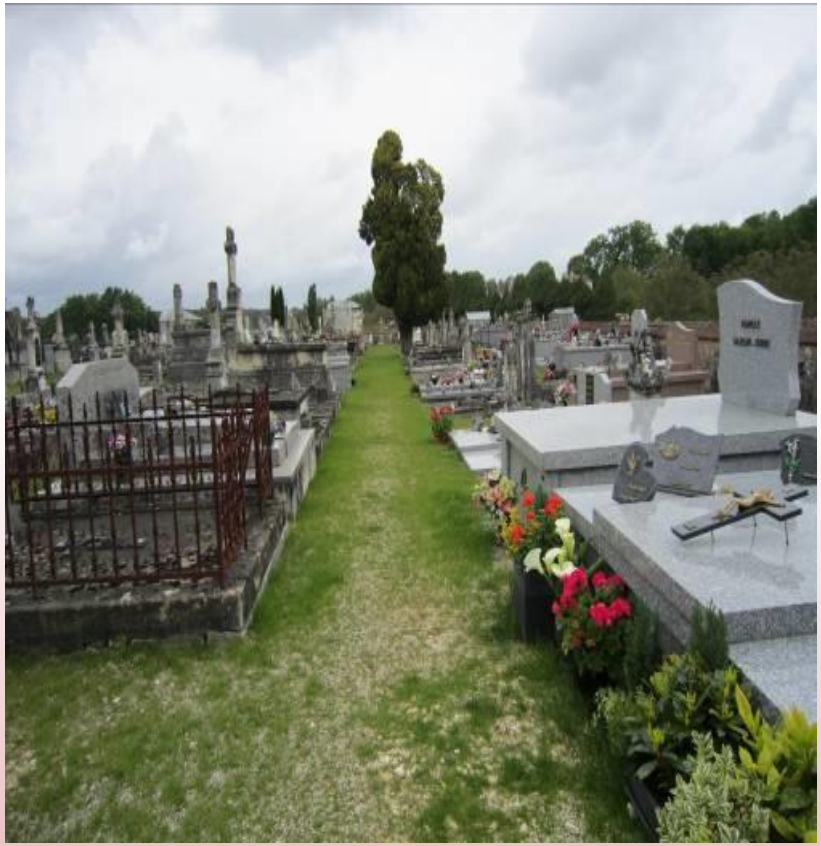

Saint Paul de Lizonne

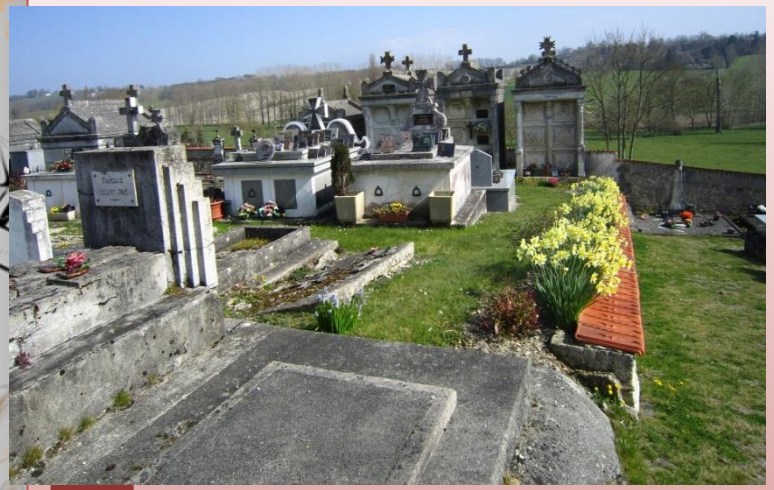

Pour des espaces difficiles d'accès ou l'entretien est compliqué, les plantes couvre-sol sont à privilégier et à préférer au gazon. Choisir des vivaces faciles et adaptées aux conditions pédoclimatiques.

2/ Fleurir les pourtours, les inter tombes …

Lavande compacte

Clématite rampante

Thym

Sedum reflexum

Hedera helix

Iris

Bergenia

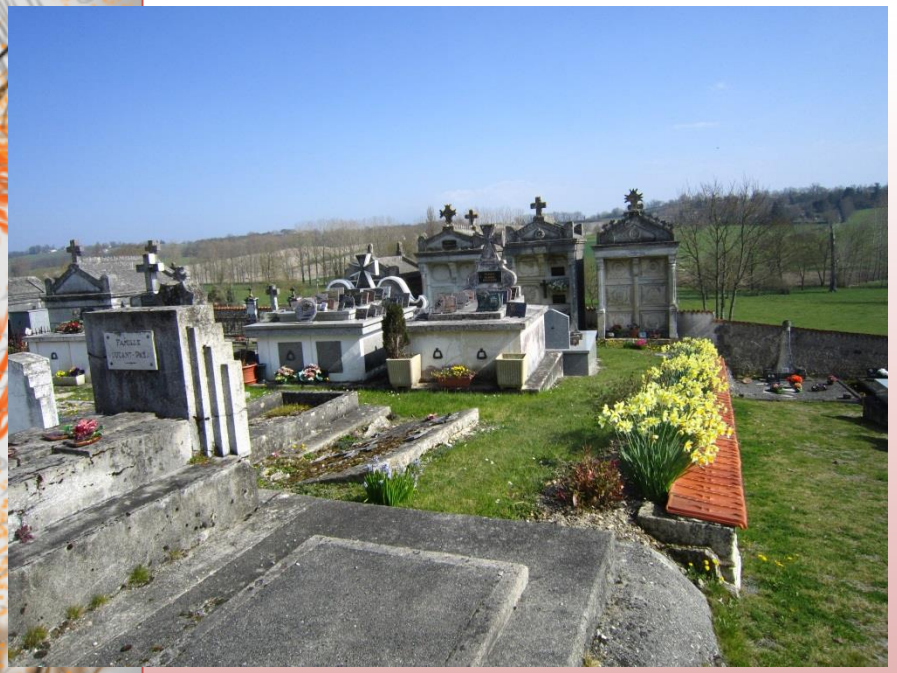
Cimetière de Saint Paul de Lizonne

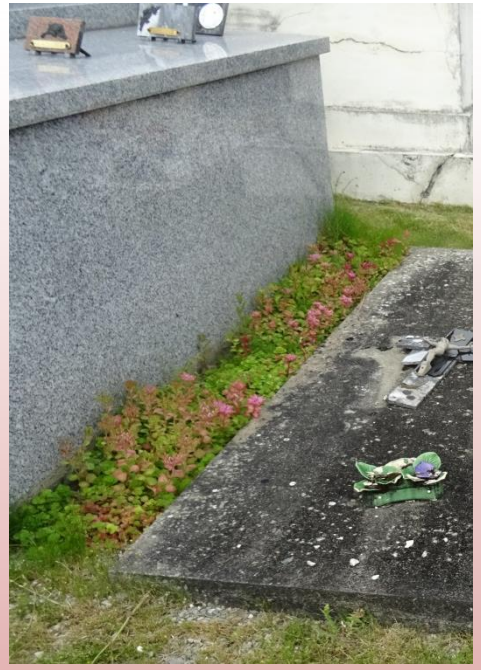

Cimetière de Négrondes

3/ Marquer les entrées du cimetière par du fleurissement…

- Permet de limiter voire supprimer le désherbage le long des murs.
- Permet de compenser les changements liés à la suppression des pesticides et de mieux faire accepter « la période de transition » et la durée d'installation du gazon.
- Permet également d'afficher clairement la volonté politique de la commune en matière de suppression des pesticides mais aussi la volonté de ne pas négliger le lieu mais de le faire évoluer, de l'embellir.

Cimetière d'Eglise Neuve de Vergt

Cimetière de Ligueux

Cimetière de St Alvère

Cimetière de Bayac

Semence le long des murs, arbustes, grimpantes, rosiers ou cyprès en entrées de cimetière,….

Une entreprise implantée en Dordogne se spécialise dans la création de sépultures paysagères

/ Aquitaine / Dordogne

Toussaint : les tombes végétalisées ont le vent en poupe

Franck Serra, entrepreneur paysagiste basé à Coulounieix-Chamiers, en Dordogne, crée des sépultures paysagères.

Célia Mascré | Publié le 31/10/2015 à 18:02, mis à jour le 02/11/2015 à 11:11

6 Partager Tweeter Partager

© ARNAUD LOTH

Plantes vivaces, arbustes, graminés, galets et bois sont autant d'éléments qui peuvent composer une pierre tombale. C'est hors du commun, mais c'est un concept qui connaît de plus en plus de succès. Cela permet de donner aux tombes un aspect de jardin, avec des plantes qui demandent parfois moins d'entretien que les fleurs, ce qui n'est pas sans arranger les familles qui vivent loin du cimetière.

Source infini flore
http://www.infiniflore.com/

Fleurir les sépultures …

Cimetière de Bayac

Cimetière de Ligueux

Geranium Rozanne

Sedum spectabile

Cimetière de Petit Bersac

Bergenia

Euphorbe

Aubriète

Delosperma

Donner l’envie aux habitants de s’approprier la démarche de fleurissement

Bourrou

Coulounieix-Chamiers

Implication de la population dans la démarche

Communication auprès de la population via les bulletins municipaux, organisation d'évènements en lien avec le végétal, randonnées, journées citoyennes,…

Nettoyage des rues et ruelles par l'association « Histoire de pierres » à Saint Léon sur Vézère

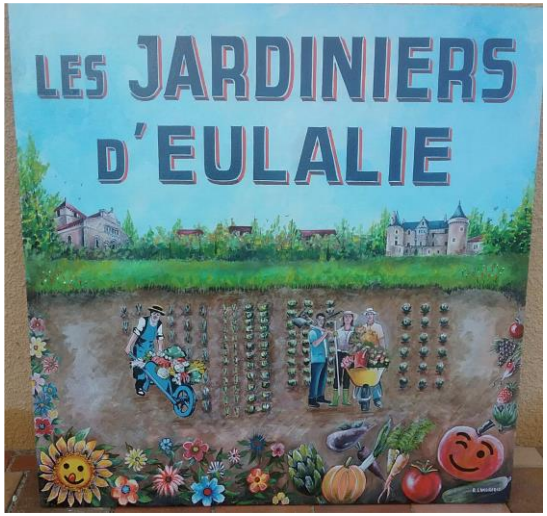

Association de fleurissement de St Aulaye

Foire aux plantes
Ste Aulaye

« A Cadouin, le végétal crée du lien… »

Sensibiliser, éduquer les scolaires comme à Saint Michel de Montaigne

Encourager le 0 pesticide participatif

Appropriation de l'espace public par les commerçants, par les habitants, impliquer la population, créer des évènements en lien avec le végétal

Redonner du sens au métier de jardinier

Alternatives curatives

Utiliser du matériel adapté.

Optimiser, mutualiser …..

Ne pas négliger l'entretien courant

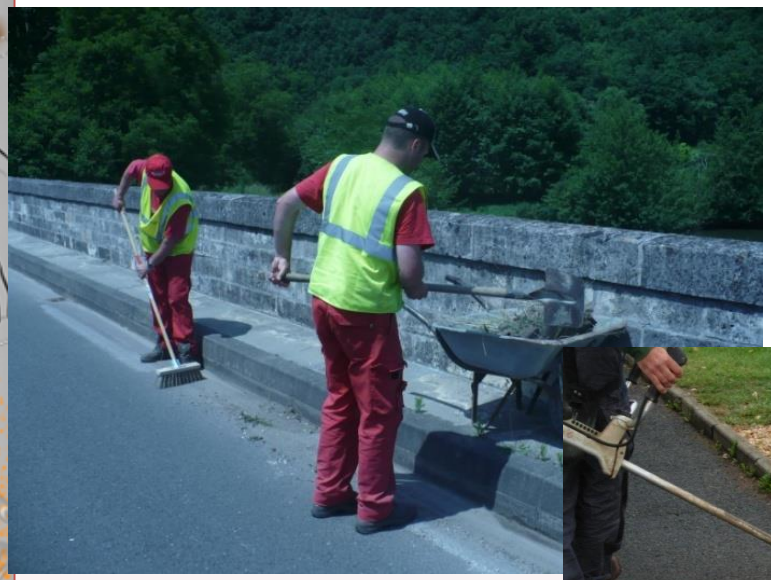

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Désherbeur mécanique

Pour l'entretien des surfaces perméables

Désherbage manuel
& petits outils indispensables au métier du jardinier

Attention aux gestes et postures

Rejointer : une solution durable

COMMUNIQUER

- Accompagner la démarche par une communication adaptée

- La volonté de changer les modes de gestion et d'entretien des espaces communaux doit être accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation de la population. Ces actions ont un rôle informatif et pédagogique qui facilite l'acceptation des changements.

Communiquer sur sites,

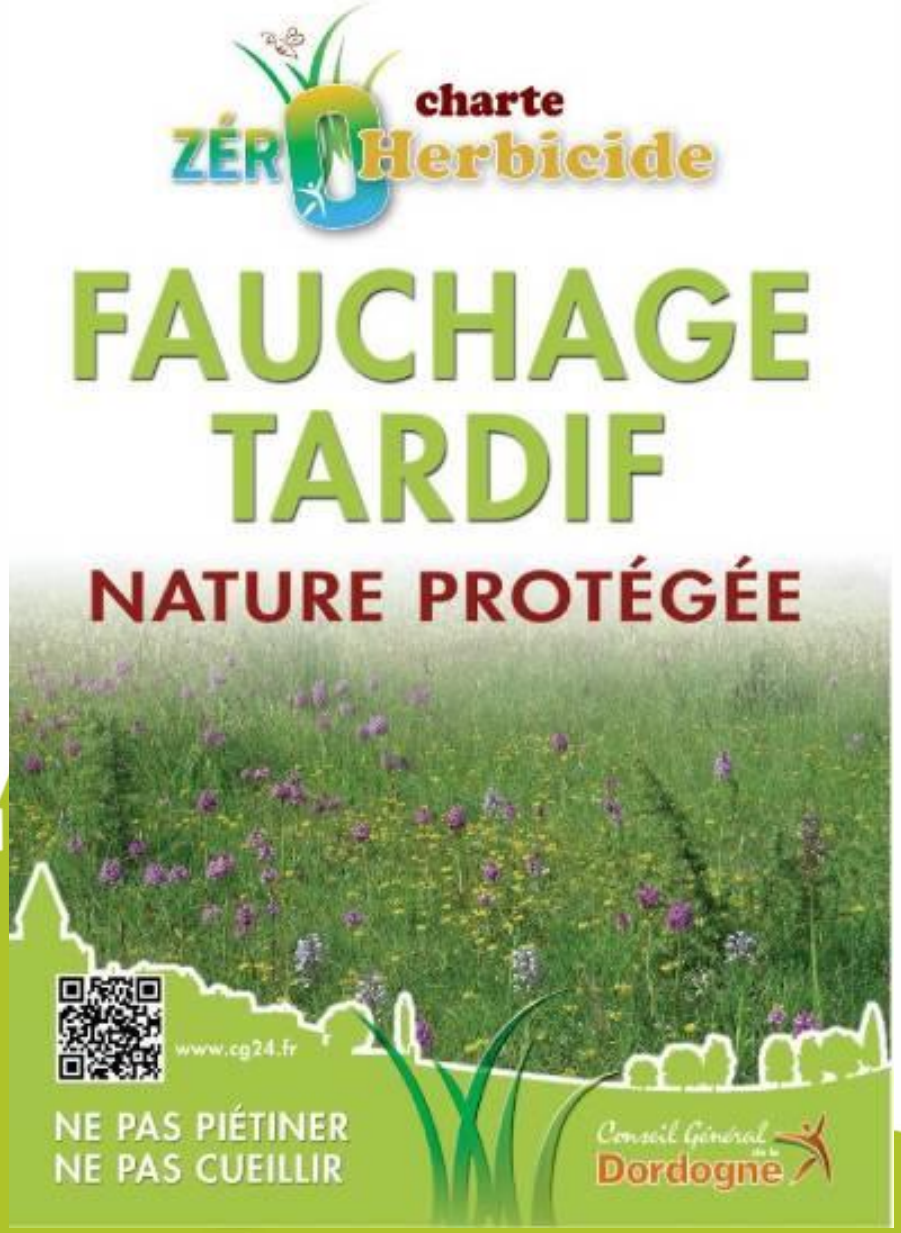

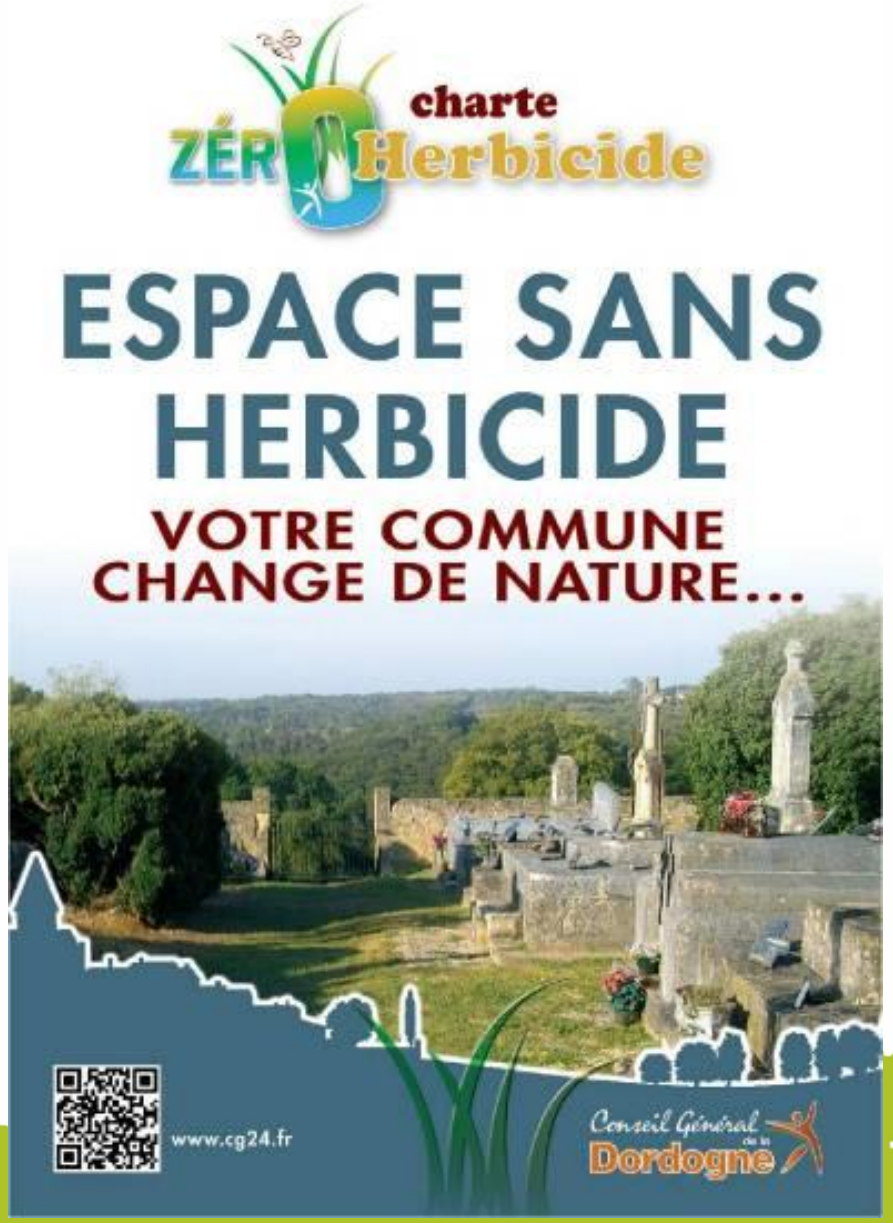

Exposition roll-up

STAND « Jardiner autrement »

Tous les espaces ne demandent pas le même entretien… Pour gagner du temps, raisonner les interventions en fonction du lieu

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

LE FAUCHAGE RAISONNÉ, QU'EST QUE C'EST ?

C'est un mode de gestion plus écologique qui consiste, sur certains espaces, à limiter les fréquences de tontes (ou fauches) au strict nécessaire.

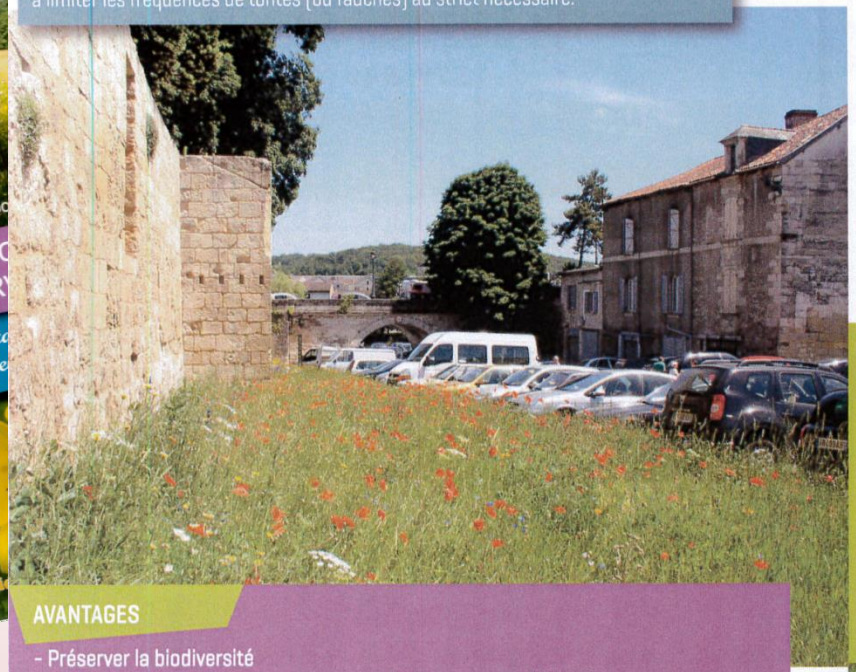

AVANTAGES

- Préserver la biodiversité
- Faire des économies (augmenter la durée de vie du matériel de coupe, réduire les consommations de carburants)
- Limiter les déchets verts
- Limiter l'érosion des talus due à l'arrachage de la végétation
- Réduire les pollutions induites par l'utilisation de matériels
- Avoir des paysages plus naturels
- Favoriser le bien-être des habitants en intégrant la nature en ville (de plus en plus prisée par les citadins).

FAUCHAGE RAISONNÉ, NATURE PRÉSERVÉE

Le fauchage raisonné ou agir en faveur de la biodiversité

Chaque intervention doit être réfléchie. Cette approche s'oppose radicalement aux principes du fauchage intensif. Il s'agit de faucher « utile » en tenant compte des impératifs de sécurité et de la BIODIVERSITE.

La biodiversité c'est l'ensemble des espèces vivantes et les relations qu'elles entretiennent entre elles. Aujourd'hui, on estime qu'elle disparait à un ryhtme 100 à 1000 fois supérieur au ryhtme naturel à cause des pratiques humaines.

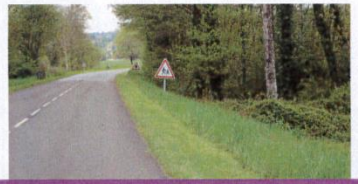

POURQUOI TONDRE MOINS ET MOINS COURT ?

Une zone de gazon c'est beaucoup de travail et d'énergie et un espace pauvre en faune et en flore sauvage.

Tondre moins et moins court, permet de privilégier les plantes à fleurs qui feront le bonheur des abeilles, des papillons et des insectes utiles.

Tondre moins et moins court permet aussi au gazon de mieux s'enraciner et d'être plus résistant à la sécheresse.
Une simple tonte divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires, très utiles car prédateurs des insectes ravageurs.

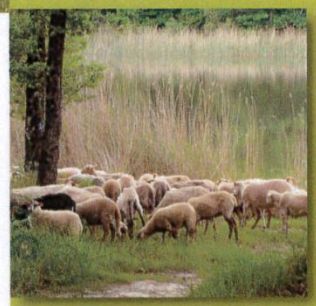

Laisser pousser une parcelle en prairie fleurie permet donc à des milliers d'insectes de s'installer. Des insectes qui serviront de nourriture aux oiseaux, aux chauve-souris, aux amphibiens…
Cachés par les hautes herbes, les oiseaux pourront même s'installer pour nicher : C'est tout un écosystème qui reprend vie.
L'éco-paturage réprésente également un mode de gestion adapté à la préservation des espèces faunistiques et floristiques et s'inscrit dans une politique de gestion raisonnée et différenciée des espaces.

*Le fauchage raisonné s'inscrit dans une démarche de développement durable Conformément aux enjeux du Grenelle de l'Environnement et des Directives européennes, il permet de préserver la biodiversité et les ressources naturelles Favorisant la création de couloirs écologiques, il est un moyen efficace de lutte contre la régression de la biodiversité et des espaces naturels.

Un site internet dédié

charte ZÉRO Pesticide

CHARTE DÉPARTEMENTALE
DANS NOS VILLES ET VILLAGES

DPRPM
PÔLE PAYSAGE ET
ESPACES VERTS

La Charte | Inscription | Evènements | Jardiner autrement | Communication - Presse | Contacts

GO

Charte ZERO pesticide

Depuis plusieurs années cette pratique nous permet à la fois d'éviter de mettre notre personnel au contact de produits aux effets sensibles sur la santé et de juguler les impacts nocifs sur la biodiversité et la qualité de nos eaux.

Ce souci de l'exemplarité, j'ai souhaité vous le faire partager grâce à la mise en place d'un Charte 0 Pesticide à destination des communes du Département.

Le Conseil départemental utilise des méthodes alternatives pour entretenir les bas-côtés des routes départementales ainsi que les espaces verts. Nos agents ont, par exemple, abandonné l'utilisation d'herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes.

Germinal PEIRO
Député de la Dordogne
Président du Conseil départemental

Accédez au site Villes et Villages Fleuris

Actualités des communes

Vidéos

Actu "Troc Plantes"

Dimanche 24 avril 2016 - 10h / 16h
Brantôme (Grand Jardin)

http://zeropesticide.dordogne.fr/accueil/

Conclusion

- La solution universelle n’existe pas
- Chaque collectivité devra adapter ses choix à sa propre situation
- La mutualisation des moyens est une étape incontournable
- C’est la diversité et la complémentarité des solutions qui permettront un changement global des pratiques.
- Pour aller plus loin, il faut avoir une plus grande tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée et repenser la notion de propreté.

Apprendre à vivre avec la flore spontanée

MERCI DE VOTRE ATTENTION

MERCI A NOS PARTENAIRES

DPRPM - POLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS
2, rue Paul Louis Courier
CS 11200 - 24019 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 06 82 70
Mail : cd24.charte0pesticide@dordogne.fr